

EXTRAITS DES REGLEMENTS / NOUVEAUTES 2025-2026

FUTSAL

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale

- Les élèves inscrits sur Usport lors du championnat ELITE, AYANT réalisé un podium (1^{er} /2nd/3^{ème}), ne peuvent pas s'engager en PROMO l'année suivante.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent pas participer :

- Les élèves qui auront réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL devront, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.
 - La liste des élèves concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.
 - Un élève issu de cette liste, ayant participé à une ou plusieurs rencontres de comité ou de territoire, l'équipe sera disqualifiée pour le championnat national promotionnel.
- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagées sera demandée au chef d'établissement

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place.

6.4 CHAMPIONNAT ELITE ET PROMOTIONNEL OU UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel a un rôle exclusif : il se consacre entièrement à sa fonction d'arbitre et ne participe pas en tant que joueur.

La composition d'une équipe est la suivante :

- L'effectif total de la délégation (joueurs + jeune officiel) doit comprendre entre 8 et 11 membres.
- Parmi eux, le jeune officiel est obligatoire et compte comme 1 membre.
- Les joueurs doivent donc être entre 7 et 10.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu. (Importance du suivi pédagogique)

13.1.6 : Temps de jeu

Temps de jeu	FUTSAL temps décompté uniquement durant les 2 dernières minutes de la rencontre
Minimes	1x18 minutes (temps décompté les 2 dernières minutes)
Cadets	1x20 minutes (temps décompté les 2 dernières minutes)

13.1.7 : Pénalty pour fautes cumulées (ELITE)

- A partir de la 5^{ème} si on joue 18 minutes, pénalty à 7m pour les minimes
- A partir de la 6^{ème} si on joue 20 minutes, pénalty à 9m pour les cadets et juniors).

13.1.8 : En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur

- On procède à l'épreuve des tirs au but : 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois " : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but : 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13.1.10.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé 4 fautes au cours d'une rencontre, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante (voir tableau ci-dessous), à 7 ou 9 mètres, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

13.2.8 : En cas d'égalité à l'issue des phases finale :(PROMO)

- On procède à l'épreuve des tirs au but : 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois " : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but : 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13-2.9.6 : Le tacle :

Le tacle est interdit, il est sanctionné par un coup franc direct, et le joueur fautif reçoit un carton jaune.

13-2.9.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé 4 fautes au cours d'une rencontre, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante à 7 ou 9 mètres, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

13-2.9.12 : Dégagement de but :

Dans les 4 secondes, à la main, par le gardien de but. Dans son ½ terrain, le gardien de but a 4 secondes pour libérer le ballon. Si il dépasse le milieu de terrain, il devient joueur de champ.

ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

14.1. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- 1^{er} temps : championnat en phase de poule
- 2nd temps : finales en temps tableau